Prospections récentes abusives ou frauduleuses signalées à l'Urssaf et à l'Agefiph

Nombreux démarchages qui le plus souvent sont frauduleux ou abusifs

Utilisation

- **Argumentaire affirmatif** sur votre situation
- **Noms** et **logos** très **proche**s des noms **Agefiph, Urssaf, DSN, Doeth**....
- **Création de sites** reprenant les éléments de nos sites et les mots clés

Attention aux ventes de :

- « Pack entreprise-prestations de service »
- Fournitures (rappel : déduction : 30% main d'œuvre)

Être méfiant et vérifier

- arguments par rapport aux règles, existence sur des sites :
- www.unea.fr
- https://www.hosmoz.fr/
- https://handeco.org/
- https://linklusion.fr/



- En cas de changement de seuil de 20 salariés sur une année
- Secteur associatif souvent ciblé par des démarchages frauduleux

Points de vigilance : courrier frauduleux récent



Références
N° INFORMATION : 3538320 1700084

N° Compte : OETH2026-270109032704

Montreuil, le 02 Octobre 2026

Objet : Informations relatives à la déclaration obligatoire d'emploi des travailleurs handicapés (DOETH) – Année 2027

Madame, Monsieur,

Conformément à la loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel, la déclaration obligatoire d'emploi des travailleurs handicapés (OETH) est intégrée à la déclaration sociale nominative (DSN).

A ce titre, toute entreprise de 20 salariés et plus est soumise à l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés (OETH), fixée à 6 % de l'effectif moyen annuel d'assujettissement, arrondi à l'entier inférieur.

Dans le cas où cette obligation ne serait pas respectée, une contribution annuelle est due auprès de votre Urssaf.

Par ailleurs, les mesures transitoires mises en place depuis le 1er janvier 2021 ont pris fin au 31 décembre 2025. En conséquence, le montant de votre contribution au titre de l'OETH est susceptible d'évoluer et d'augmenter à compter de l'année 2026.

Dans ce contexte, nous vous informons qu'un versement unique libératoire a été adopté par délibération exceptionnelle en date du 17 Décembre 2025.

Ce dispositif prévoit les modalités suivantes :

Ce versement aura pour effet de vous exonérer intégralement de la contribution OETH due au titre de l'année 2027 .

Le montant de ce versement est fixé à 2 376 €

Celui-ci devra impérativement nous parvenir avant le 24 Décembre 2026.

Vous trouverez ci-dessous les éléments nécessaires pour procéder à ce règlement dans les délais impartis.

Nous restons à votre disposition pour toute information complémentaire et vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguees.

Nicolas DELAFORGE,

Directeur de la relation cotisant, de la production et de la maîtrise des activités

Comment regulariser vos cotisations en DSN deliberatoire OETH 2027.

OETH

IBAN : FR76 1695 8000 0113 6403 6088 786

SWIFT / BIC : QNTOFRP1XXX

Urssaf collecte et traite vos donnees personnelles strictement necessaires a l execution de ses missions d interet public.

Par telephone : 09.88.99.06.87 (service gratuit + prix appel)

Bonnes pratiques

Démarchages frauduleux

✅ **Vérifiez vos interlocuteurs et la période**

- **!! Seule l'Urssaf est** habilitée à calculer les EMA annuels et à les **communiquer à partir du 1er trimestre N+1 (soit mi mars 2027 pour la contribution OETH de 2026) pour l'année N sur votre compte en ligne Urssaf**
- L'Urssaf n'envoie pas de courrier postal sur ce sujet **mais des notifications sur votre compte en ligne Urssaf**
- Urssaf et l'Agefiph ne mandatent pas de tiers pour vous contacter et « optimiser » votre éventuelle contribution

✅ **Prenez le temps de la réflexion et de la vérification avant toute action**

- Analysez les arguments au regard des règles légales (assujettissement seuil 20 salariés, la sur-contribution, déductions toujours plafonnées, …)
- Evitez les demandes urgentes et ne pas céder à une pression d'argumentation
- **En cas de doutes,** vérifier adresses e-mails, noms de domaine, logos ressemblant à ceux de l'Agefiph, Urssaf, DSN, Doeth, etc., mais inhabituels et **contactez votre conseiller Urssaf et l'Agefiph**.

En cas de suspicion de fraude signalez via sites officiels : 🔗 travail-emploi.gouv.fr – arnaques OETH 🔗 agefiph.fr – rubrique "Suspicion de fraude"

Votre agenda OETH en 2027

